



COMMUNE DE SAINT-ANDRE

SÉANCE DU 30 JUILLET 2020

DCM20200730/027

Cession de biens de reprise dans le patrimoine communal -  
Concession d'aménagement RHI Mille Roches

Le Maire de Saint-André certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte principale de la mairie le 3 août 2020.

Que la convocation a été faite le 24 juillet 2020.

Le nombre de membres en exercice étant de 45 :

Présents :	44
Représentés :	1
Absents :	0
Total des votes :	45

L'an deux mille vingt, le trente juillet, le conseil municipal de SAINT-ANDRE s'est réuni, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Joé BEDIER, Maire de la commune.

**ETAIENT PRESENTS :**

MM. BEDIER Joé, PEQUIN Jean-Marc, DIJOUX Sabrina, RAMASSAMY Laurent, CEVAMY Primilla, CONSTANT Jean-Paul, SOUPOU Alexa, POÏNY-TOPLAN Stéphanie, PAPAYA Laurent, PAYET Catherine Anne, COUPOU Jimmye, NAZE Gilles, VIRAPIN KICHENIN Marie Linda, ASSICANON Jean Thierry, GOURAMA Jean-Pierre, MAZEAU Michel, ALAMELE Maryse Brigitte, MOUTAMA RAMAYE Alain, PERRIER Charles, PARVEDY Georges, GRONDIN Jimmy, LARIVIERE Marie, RAMIN Jean Yannick, MAILLOT Serge René, SABABADY Marie Josette, GRONDIN Migline, SOUBAYA PAJANIANDY Mickaël, BALBINE Valérie Larissa, CERVEAUX Adelaïde, PERMACAONDIN Isabelle, BENOIT Sabrina, SAID Moussa, PRAUD Elodie, PERIANIN-CARPIN Audrey, VIRAPOULLE Jean-Marie, CHANE TO Marie Lise, PAYET Viviane, FENELON Jean Claude, TIPAKA Nadia, SOUPRAMANIEN Stéphane, NAUD CARPANIN Marie-Hélène, SINARETTY RAMARETTY Alain Bernard, LATCHOUMY Rosange, BARBE Ludovic

**ETAIENT REPRESENTES :**

M. VIRAPOULLE Jean-Paul

**ETAIENT ABSENTS :**

Le Maire

Joé BEDIER

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

Madame Primilla CEVAMY a été désignée et a accepté de remplir cette fonction.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740099-20200806-DCM20200730-  
027-DE  
Date de télétransmission : 06/08/2020  
Date de réception préfecture : 06/08/2020

**LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL MUNICIPAL PEUT VALABLEMENT DELIBERER**

## DCM20200730/027 - Cession de biens de reprise dans le patrimoine communal - Concession d'aménagement RHI Mille Roches.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

### I) Rappel du contexte

La Commune de Saint-André a confié à la SEMAC la réalisation d'une opération dénommée « RHI Mille Roches – Rocade Sud » dans le cadre d'une concession d'aménagement signée le 3 avril 2009.

Cette opération d'aménagement a permis l'acquisition d'un ensemble de parcelles pour une contenance de 6 732 m<sup>2</sup> et sa viabilisation afin de réaliser un programme de 30 LLTS et 40 LLS, ainsi que 3 lots à bâtir initialement destinés à la réalisation de 3 LES par l'opérateur Bourbon Bois. Suite aux difficultés rencontrées par la société Bourbon Bois, le programme de 3 LES a été abandonné. Les 3 lots seront donc cédés à la Commune de Saint-André en tant que biens de reprise de la concession d'aménagement.

Le prix de vente est fixé à 22 500 € soit 7 500 € / lot. Ce montant correspond à la charge foncière de référence pour le logement LES.

### II) Caractéristiques du bien

Les biens de reprise se caractérisent comme suit :

Référence cadastrale	Superficie	Zonage au PLU du 28 février 2019
BE 2080	470 m <sup>2</sup>	UC
BE 2089	362 m <sup>2</sup>	UC
BE 2090	374 m <sup>2</sup>	UC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide :

#### Article 1 :

D'approuver la cession des parcelles cadastrées BE 2080, BE 2089 et BE 2090 dans le patrimoine communal pour un montant de 22 500€,

#### Article 2 :

De classer après acquisition, lesdits biens dans son domaine privé communal,

#### Article 3 :

D'autoriser le maire ou son représentant, à signer les actes ainsi que tout document afférent à cette cession.

Conformément à l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un délai de deux mois.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740099-20200806-DCM20200730-  
027-DE  
Date de télétransmission : 06/08/2020  
Date de réception préfecture : 06/08/2020



Pour extrait conforme

Fait à Saint-André le 05/08/2020

Joé BEDIER